

DOCUMENTS A FOURNIR

Saison 2020/2021

➤ 1 certificat médical datant de moins de 3 mois comportant la mention « **apte à la pratique de la natation en compétition** » ou autre formulation comme « **pas de contre indication à la pratique de la natation en compétition** ».

➤ Le règlement de la cotisation du montant correspondant au groupe à l'ordre de Langres Natation 52 (adhésion au club + licence FFN)

Préparation au BNSSA (130€)

Vendredi 20h-21h15

Attention : Cela ne dispense pas du prix d'inscription à l'examen

Sur demande, le nageur aura la possibilité de participer aux compétitions. Cependant celles-ci ne sont pas obligatoires.

Cadre réservé à LN52

Certificat médical :

Chèque :



DOSSIER D'INSCRIPTION
SAISON 2020-2021

GROUPE BNSSA

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___

Téléphone :

Mère : _____

Père : _____

Email :

Mère : _____

Père : _____

Adresse Postale : _____

Profession des Parents : _____

Mère : _____

Père : _____

Choix de Paiement :

- 1 fois (retiré fin Septembre)
 3 fois (retirés fin Septembre, fin Décembre, fin Mars)

REGLEMENT INTERIEUR

AUTORISATION DE DECHARGE MEDICALE

(pour les mineurs)

ADHESION

Toute personne désirant être membre de l'association doit fournir un dossier d'inscription complet accompagné de tous les documents demandés. Les dossiers incomplets ou non accompagnés de la totalité de la cotisation seront refusés. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil d'administration.

Possibilité de nous joindre au 07.85.92.77.02 ou ln52.competition@gmail.com

ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT

Ne pourront participer aux activités du club que les personnes à jour dans le règlement de celles-ci.

Toute convocation doit faire l'objet d'une réponse quant à la participation ou non à l'activité concernée (compétition, stage, sortie...).

Une participation financière sera demandée aux nageurs pour toute activité.

Les membres de l'association devront se soumettre aux règlements des lieux de pratique des activités du club (entraînements, compétitions, stage, sorties...)

L'appartenance des nageurs aux différents groupes de niveaux est décidée par les éducateurs et peut être modifiée par simple décision de ceux-ci.

La sélection des compétitions et des nageurs qui participeront à chacune d'entre elles, sera décidée par les éducateurs. Il en va de même pour les épreuves auxquelles ils seront engagés.

Le port de l'équipement du club est obligatoire en compétition pour les nageurs qui en disposent.

Les dirigeants s'engagent à fournir les informations sur les compétitions le plus tôt possible. En retour, tout nageur n'ayant pas prévenu 15 jours avant la compétition de son forfait pour celle-ci se verra facturer la totalité de ses engagements et des forfaits qui les accompagnent (sauf présentation d'un certificat médical).

Pour les mineurs, tous les documents écrits transmis au club devront être signés par le responsable légal de l'enfant.

Tout manquement à ce règlement pourra éventuellement faire l'objet de sanctions.

Le présent règlement pourra être modifié sur simple décision du conseil d'administration.

Signature du responsable légal

Signature du nageur

Je soussigné(e), M., Mme _____

Représentant légal de _____

N° de Sécurité sociale _____

Mutuelle _____

N° police d'assurance (responsabilité civile) _____

Contre-indications médicales, allergies ou autres informations utiles : _____

Autorise les responsables du club de Langres Natation 52 à prendre toutes les décisions jugées nécessaires en cas de blessure ou d'hospitalisation.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du responsable légal